

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014**

PRÉSENTS : Mmes BARBIÉ. DEMAISON. ESTEVEZ. JACQUIER. MARGUERES. NEVETON-SANTAELLA. PETIT. POUJADE. TOURI. ULVÉ. VILA. MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. GAUGIRAND. GUITARD. PANAGET. ROUSSEL. SAURIN. SEFIANI. SEMAOUNE. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : M. DOREMBUS pouv. M. PANAGET. Mme FAUCHOIS pouv. Mme DEMAISON. M. LENORMAND pouv. M. VILA. Mme MECH pouv. M. AGOSTI. M. DUCHAMP.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CAMBOU.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013 SUR L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats du budget principal 2013 et des budgets annexes.

Il propose de les affecter comme suit :

	GENERAL	CCAS	ECOLES
A reporter de 2013, fonctionnement	179 612.94	20 718.57	12 435.51
Maintien excédent de fonctionnement	0	20 718.57	12 435.51
Affectation en investissement (compte 1068)	179 612.94	0	0
A reporter de 2013, investissement	201 933.96	566.22	129.59

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

2/ VOTE DU BUDGET 2014

a) Vote des taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2014 (T.H., T.F.B. et T.F.N.B.).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services fiscaux viennent de notifier à la commune les bases d'imposition et les allocations compensatrices allouées par l'Etat relatives à l'exercice 2014.

Il propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition en vigueur l'année précédente durant l'exercice 2014, à savoir :

- **Taxe d'Habitation** **16.01 %**,
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** **12.58 %**,
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** **131.57 %**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide de maintenir pour 2014 les taux au montant indiqué ci-dessus et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

b) Budgets Primitifs 2014 : Budget principal, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif de la commune complété des budgets annexes C.C.A.S. et Caisse des Ecoles de l'exercice 2014. Ceux-ci ont été élaborés conformément aux directives votées lors des débats d'orientations budgétaires des 24 février et 8 avril dernier.

.../...

Le budget général, qui s'équilibre à 4 290 547,19 € en fonctionnement et 5 703 741,56 € en investissement, se présente comme suit. Sur les 5 018 963,56 € d'opérations d'investissement inscrites en 2014, les principales sont la reconstruction de l'école primaire (2 553 415,29 €) et la moitié de l'opération de construction de la salle omnisport (1 780 337,39 €) qui s'étendra sur 2015. Il est bien noté qu'au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), une somme de 154 730 € est inscrite en subventions aux organismes de droit privé, dont la répartition par association sera décidée lors d'une séance ultérieure.

Projet de BP 2014			établi au		
			24/03/2014		
Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2013	BP 2014	Chapitre	CA 2013	BP 2014
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent		-
011 : Charges à caractère général	967 980,62	896 030,00	013 : Atténuations de charges	92 626,57	123 123,00
012 : Charges de personnel	1 653 457,11	1 804 716,00	042 : Opérations d'ordre entre sections	615,00	
014 : Atténuations de produits	29 281,85	196 791,74	70 : Produit des services	250 771,92	259 385,00
042 : Opérations d'ordre entre sections	4 270 280,00		73 : Impôts et taxes	1 708 883,00	1 812 139,19
023 : Virements à investissement		798 814,99	74 : Dotations et participations	1 010 010,61	897 285,00
65 : Autres charges de gestion courante	451 467,62	486 122,49	75 : Autres produits de gestion courante	47 782,96	48 000,00
66 : Charges financières	59 629,31	58 398,66	76 : Produits financiers	-	
67 : Charges exceptionnelles	15 268,76	-	77 : Produits exceptionnels	4 520 400,34	1 150 615,00
68 : Amortissement des immobilisations	63 020,39	49 673,31	<i>dont indemnisation de l'assurance</i>	250 120,34	
Total budgétaire :	7 510 385,66	4 290 547,19	Total budgétaire :	7 631 090	4 290 547,19
Budget investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2013	BP 2014	Chapitre	CA 2013	BP 2014
001 : Solde d'exécution reporté			001 : Solde d'exécution reporté		201 933,96
020 : Dépenses imprévues d'investissement	615,00	561 851,78	021 : Virement de section fonctionnement		798 814,99
13 : Subventions d'investissement	136 745,56	615,00	024 : Produit des cessions	-	
16 : Remboursement d'emprunts	134 413,57	122 311,22	040 : Opérations d'ordre entre sections	4 270 280,00	
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			041 : Opération patrimoniales		
20-21-23 : Immobilisations	1 108 092,27	5 018 963,56	10 : Dotations fonds divers et réserves	367 798,66	379 433,42
27 : Autres immobilisations financières	4 265 280,00		<i>Dont FCTVA</i>	76 422,88	143 421,98
Total budgétaire :	5 645 146,40	5 703 741,56	<i>Dont TLE</i>	14 968,00	56 398,50
			<i>Dont 1068</i>	276 407,78	179 612,94
			13 : Subventions d'investissement	269 187,48	1 087 205,88
			16 : Emprunts et dettes assimilées	-	
Dettes en capital restant dû au 1er janvier 2014	2 208 649	0,70	21 : Terrain nus		
Dettes en capital restant dû au 31 déc. 2014 :	2 086 338	0,66	27 : Autres immobilisations financières	750 000,00	3 186 680,00
			28 : Amortissement des immobilisations	63 020,39	49 673,31
			Total budgétaire :	5 720 286,53	5 703 741,56

Les deux autres budget annexes s'équilibrent comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget C.C.A.S.	33 718.57 €	566.22 €
Budget Caisse des Ecoles	26 344.00 €	129.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le budget principal pour l'exercice 2014 **par 26 voix pour**,
- tous les budgets annexes pour l'exercice 2014 **par 26 voix pour**.

.../...

3/ NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS COMMUNALES ET DE DELEGUES INTERCOMMUNALES

a) Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. .

Il est rappelé que cette commission rend un avis consultatif sur la révision des bases fiscales locales.

Monsieur le Maire, Président de la commission, est chargé de l'application de ces prescriptions.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée du Maire et de huit membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il conviendrait de désigner huit suppléants qui siègeraient en cas d'absence des cinq membres titulaires. Il a ensuite invité le conseil à procéder, au scrutin secret, à cette élection.

Le conseil municipal élit, **par 26 voix pour**, les membres suivants :

Membres titulaires : Mmes Danielle BARBIÉ, Claudine ESTEVEZ, Audrey POUJADE, MM. Alain CAMBOU, Bernard GAUGIRAND, Marc SAURIN, Farid SEMAOUNE, Bruno VILA.

Membres suppléants : Mmes Patricia ULVÉ, Jocelyne PETIT, Marion TOURI, Hélène FAUCHOIS, MM. Dominique AGOSTI, Jean-Paul DUCHAMP, Christian GUITARD, Benjamin LENORMAND.

b) Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des membres du conseil municipal en son sein

Faisant suite aux élections municipales des 16 et 30 mars 2014, et conformément à l'article L 123-6 (chapitre III, section 2) du code de l'action sociale et des familles (annexe à l'ordonnance n° 2000-1249 du 21 décembre 2000, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En conséquence, il propose de fixer le nombre des membres au conseil d'administration du C.C.A.S. à douze (12) (six membres élus en son sein par le conseil municipal et six membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, les associations de personnes handicapées et les associations familiales).

Il a ensuite invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de six délégués.

Après appel à candidatures, la liste suivante est élue par **26 suffrages** :

➤ **Mmes Danielle BARBIÉ, Josiane MECH, Jocelyne PETIT, Christelle VILA, MM. Bernard GAUGIRAND, Alain CAMBOU.**

c) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le Maire appelle à désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, chargée d'examiner les offres des entreprises reçues après organisation de consultations publiques pour des marchés de travaux, de services ou de fournitures.

Les dispositions du code général des collectivités locales fixent le nombre des membres de cette commission, présidée par le Maire, à cinq (5) membres titulaires et cinq (5) suppléants. L'élection se fait au scrutin de liste, à la proportionnelle.

.../...

Après appel à candidature, une liste se présente. Elle est élue **par 26 voix pour** et se compose des conseillers municipaux suivants :

Titulaires : Mmes Jeanine NEVETON-SANTAELLA, Christelle VILA, MM. Dominique AGOSTI, Bernard GAUGIRAND, Farid SEMAOUNE.

Suppléants : Mmes Philomène JACQUIER, Josiane MECH, MM. Christian GUITARD, Vincent ROUSSEL, Marc SAURIN.

d) Election des délégués de la commune à la commission territoriale du SDEHG, secteur graphique de Fronton

- Faisant suite à une erreur matérielle, la délibération n° 2014/21 du 8 avril 2014 a été annulée -

Le Maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collèges électoraux.

Chaque conseil municipal doit élire deux (2) délégués à la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

La commune de Gratentour relève de la commission territoriale de Fronton.

Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à quinze (15) par commission territoriale.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Fronton conformément aux articles L 5211-7, L 5212-7 et L 5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales sont désignés :

Délégué Titulaire

- M. Patrick DELPECH

Délégué Titulaire

- M. Dominique AGOSTI

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- MANDATE Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

e) Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Âgées (SITPA)

- Faisant suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2014/19 du 8 avril 2014 -

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Âgées (SITPA), Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un (1) Délégué titulaire et un (1) Délégué suppléant afin de représenter la commune et de siéger au sein du Comité Syndical.

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales sont désignés :

Délégué Titulaire

- Mme Danielle BARBIÉ

.../...

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

f) Election des délégués de la commune à l'Agence de l'Agglomération Toulousaine (AUAT)

Conformément aux statuts de l'Agence de l'Agglomération Toulousaine (AUAT), Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour cette agence technique apportant son concours à Toulouse-Métropole pour la rédaction et la modification des documents d'urbanisme, comme le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales **M. Patrick DELPECH** est désigné comme représentant de la commune à l'AUAT.

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

g) Nomination de représentants au Conseil d'Administration du collège de Gratentour

Conformément aux statuts du collège Claude Cornac à Gratentour, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner trois représentants de la commune pour siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Après déroulement de la procédure de vote, et conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, les trois représentants de la commune désignés pour siéger au Conseil d'Administration du collège Claude Cornac sont les suivants :

- **M. Patrick DELPECH ;**
- **M. Bernard GAUGIRAND ;**
- **Mme Philomène JACQUIER.**

Entendu les résultats de scrutin et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

h) Commissions municipales

Monsieur SAURIN indique à l'assemblée les membres du conseil municipal volontaires pour siéger au sein des différentes commissions municipales, à savoir :

- **Commission Développement Economique** : MM. SEMAOUNE, GUITARD, VILA, SAURIN.
- **Commission des Finances** : MM. SEMAOUNE, AGOSTI, Mme PETIT.
- **Commission Démocratie Locale** : M. SAURIN, Mmes JACQUIER, DEMAISON, ESTEVEZ, M. CAMBOU.
- **Commission Culture** : M. SAURIN. Mmes MARGUERES, ESTEVEZ, TOURI, DEMAISON, MM. DOREMBUS, CAMBOU.
- **Commission Enfance, Jeunesse et Scolaire** : M. GAUGIRAND, Mmes PANAGET, FAUCHOIS, POUJADE, DEMAISON, ULVÉ, TOURI, MECH, JACQUIER.
- **Commission Environnement** : Mmes PETIT, MECH, BARBIÉ, DEMAISON, ULVÉ, MM. GAUGIRAND, SEFIANI, LENORMAND, C. VILA.
- **Commission Urbanisme et Travaux** : M. AGOSTI. Mmes NEVETON-SANTAELLA, BARBIÉ, C. VILA, MM. ROUSSEL, GUITARD, DUCHAMP, SEFIANI, SAURIN.

.../...

- **Commission Communication** : M. SAURIN. Mmes ESTEVEZ, MARGUERES, JACQUIER, MM. GAUGIRAND, SEMAOUNE, CAMBOU, PANAGET.
- **Commission Sociale** : Mmes BARBIÉ, PETIT, C. VILA, MECH, MM. GAUGIRAND, CAMBOU.
- **Commission des Sports** : Mmes ESTEVEZ, MARGUERES, ULVÉ, MM. GUITARD, B. VILA, ROUSSEL, DUCHAMP.
- **Commission Manifestations Municipales** : Mmes ESTEVEZ, Mmes MARGUERES, TOURI, MM. B. VILA, GUITARD, PANAGET.

4/ CONCLUSION D'UN BAIL AVEC LA SOCIETE ORANGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Orange souhaite ratifier un bail avec la commune pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile, située sur la zone sportive à la limite entre les terrains de football et de rugby. Le mat d'antenne posé sera unique et recevra les émetteurs des autres opérateurs, notamment Bouygues Télécom.

Le bail est proposé pour une durée de douze (12) années, pour un loyer de 5 000 € par an, à compter du 2 janvier 2015.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ratifier le contrat correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour et 4 abstentions (Mmes JACQUIER, POUJADE, MM. CAMBOU, ROUSSEL)**:

- **DECIDE** d'autoriser son Maire à ratifier le présent contrat suivant les conditions précitées.

5/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Comme chaque année, et en application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort sur les listes électorales de neuf (9) électeurs de la commune âgés de plus de 23 ans (nés après le 1^{er} janvier 1992) pour être éventuellement désignés jurés d'assises pour l'année 2015.

Le tirage au sort a donné a désigné les jurés suivants :

- M. Jacques, Gilbert BALABANIAN, né le 15/07/1968 et demeurant au 75 rue de Labourdette à Gratenour.
- Mme Chantal, Colette LUISSINT, née le 05/02/1971 et demeurant au 12 rue des Pruniers à Gratenour.
- M. Pierre, Jean, Yves VASSAN, né le 26/07/1967 et demeurant au 5 rue de la Dame Blanche à Gratenour.
- Mme Marie MARQUÈS, née le 29/01/1957 et demeurant au 59 rue des Pyrénées à Gratenour.
- M. Philippe COSSOUL, né le 20/12/1970 et demeurant au 61 bis rue de Labourdette à Gratenour.
- M. Jérôme CAZELES, né le 23/08/1972 et demeurant au 98 rue de Maurys à Gratenour.
- Mme Corine DARBAS, née le 14/09/1968 et demeurant au 12 rue du Montcalm à Gratenour.
- Mme Brigitte RAMOS, née le 13/03/1963 et demeurant au 24 rue du Foumelou à Gratenour.
- Mme Marie-Lyne TORRESAN, née le 18/05/1974 et demeurant au 9 impasse Clos Julia à Gratenour.

6/ DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT KAUFMAN AND BROAD

- POINT DE L'ORDRE DU JOUR REPORTÉ -

7/ QUESTIONS DIVERSES

- FIN DE LA SEANCE -